

COMPTE RENDU SUCCINT du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2014 à 20 heures 30

Convocation du 17 avril 2014

L'an deux mille quatorze le **JEUDI VINGT QUATRE AVRIL** à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni dans la Salle du Conseil sur la convocation du 04 avril 2014 sous la présidence de Monsieur BELLANGER Michel, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : M. BELLANGER, Maire – M. JODEAU, M. LAFORGE, Mme AUBURTIN, M. ROBIN, Mme CHENARD, Mme BRESSON, adjoints. M. DEBREUCQ, Mme LUCIEN, M. CADOR, Mme KOUYATÉ, M. BREMARD, M. GUYON, M. ACLOQUE, Mme ARNOULD, Mme HAYES, Mme MORISOT, M. AYADASSEN, M. THIBAUDIÈRE, M. GOGER, Mme CARPIER, Mme SOUSSAN, Conseillers Municipaux : formant la majorité des membres en exercice

Procurations : de M. GUEVEL à M. ACLOQUE
de Mme PÉAN à M. DEBREUCQ
de M. MÉNARD à Mme CHENARD
de Mme JEHANNET à M. JODEAU
de Mme HOUEMENT à Mme CARPIER

Mme CHENARD été élue secrétaire.

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est de 14, le nombre de présents étant de 22 le quorum est donc atteint.



DELIBERATION N° 24.04.2014/048

Point n°1 : compte rendu des décisions prises par le maire sur délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire une partie de sa fonction délibérative, et en application de la délibération n°27.03.08/025 du 27 mars 2008, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions.

Marchés à procédure adaptée

N° marché	Type de travaux	Descriptif des lots	Lieu	Notification	Titulaire	Montant du marché
22/2013	Travaux de construction maison de santé pluridisciplinaire	Lot n° 1 : VRD – Gros œuvre - Espaces verts	Secteur des Georgeries	11 Février 2014	SERCO LODI G. 9/11, Rue Louis Blériot 28300 CHAMPHOL	432 942.99 HT 519 531.59 TTC
		Lot n° 2 : Charpente bois			DUFOIX Entreprise 5, Allée de la Voie Croix 28630 MIGNIERES	52 501.20 HT 63 001.44 TTC

		Lot n° 3 : Couverture – Étanchéité – Bardage terre cuite			DUFOIX Entreprise 5, Allée de la Voie Croix 28630 MIGNIERES	95 091.27 HT 114 109.52 TTC
		Lot n° 4 : Isolation par l'extérieur - Ravalement			Entreprise ISOLBA 6, Rue de Voves 28800 BONNEVAL	94 675.47 HT 113 610.56 TTC
		Lot n° 5 : Menuiseries extérieures – Serrurerie			CHARTRES MIROITERIE 36, Rue Jean Perrin 28600 LUISANT	165 414.00 HT 198 496.80 TTC
		Lot n° 6 : Plâtrerie – Cloisons – Faux- plafonds			Entreprise TRAVERS 8/10, Rue de la Croix Bourgot 28800 BONNEVAL	115 906.75 HT 139 088.10 TTC
		Lot n° 7 : Menuiseries intérieures – Mobilier - Signalétique			Ets MTB 11, Rue de la Boissière 28630 NOGENT-LE- PHAYE	58 935.80 HT 70 722.96 TTC
		Lot n° 8 : Revêtement de sols durs et souples - Faïences			Ets LEDOUX Carrelage 1, Rue des Vertes 28630 DAMMARIE	56 544.48 HT 67 853.38 TTC
		Lot n° 9 : Peinture – Nettoyage de chantier			DUBOIS SAS 3, Rue des Claies 28150 VOVES	32 066.75 HT 38 480.10 TTC
		Lot n° 10 : Ascenseur			Entreprise THYSSENKRUPP 9, Rue J. Charles 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	29 450.00 HT 35 340.00 TTC
		Lot n° 11 : Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaires			Ets BOUCLET SAS Rue des 4 Filles 28230 EPERNON	153 636.75 HT 184 364.10 TTC
		Lot n° 12 : Electricité - Courants forts - Courants faibles			Ets MENAGE Electricité 14, Rue des Artisans 28630 MORANCEZ	111 329.18 HT 133 595.02 TTC
24/2013	Travaux	Création d'une chaufferie Géothermique et chauffage de la maison tailleur et de la crèche halte- garderie	Rue Collin d'Harleville	17 Février 2014	S.E.R.T. SAS 53, Rue des Chaises 28000 CHARTRES	201 157.79 HT 241 389.11 TTC
01/2014	Travaux de mise aux normes de sécurité de la salle multiculturelle « Maurice Leblond »	Lot 1 : Couverture – Charpente – Désenfumage	Rue René et Jean Lefebvre 28130 PIERRES	10 Mars 2014	Ets DUFOIX Philippe 5, Allée de la voie Croix 28630 MIGNIERES	16 082.20 HT 19 298.64 TTC
		Lot 2 : Menuiseries extérieures et intérieures			SARL BODINEAU 2, Rue Thiers 28130 MAINTENON	13 480.00 HT 16 176.00 TTC

DELIBERATION N° 24.04.2014/049

Point n°2 : désignation des délégués au syndicat Mixte de Valorisation Agricole des Boues de la Région de Saint-Martin-de Nigelles

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation des boues de la région de Saint Martin de Nigelles approuvé par délibération du comité syndical du 03 octobre 2012

Vu l'article 5 des statuts du dit syndicat indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 2 (deux) délégués titulaires et 2 (deux) délégués suppléants de la commune auprès du syndicat,
Après appel à candidatures, les membres du Conseil Municipal ont procédé à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.
Après dépouillement du vote, les candidats ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués soit :

Délégués titulaires :

- M. BELLANGER 25 voix
- M. JODEAU 25 voix

Délégués suppléants :

- Mme CHENARD 25 voix
- M. LAFORGE 25 voix

DELIBERATION N° 24.04.2014/050

Point n°3: Désignation en fonction de leurs compétences de deux personnes pour siéger au conseil d'administration de la maison de retraite madeleine Quémin

Vu la délibération n°12.06.07/038 du 12 juin 2007 relative à la désignation en fonction de leurs compétences de deux personnes pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite,
Vu le courrier de Madame la Directrice de la Maison de Retraite du 15 avril 2014 nous informant que le Conseil d'Administration du 04 février 2014 a examiné la validité des sièges dévolus aux administrateurs et s'est prononcé pour une désignation au fur et à mesure de la fin de validité des anciens mandats,
Considérant que les mandats de Monsieur Debreucq et de Mademoiselle Sauzeau désignés en qualité de représentants des personnes qualifiées sont arrivés à expiration, les membres du Conseil d'Administration demandent à la Commune de bien vouloir procéder à la désignation de nouveaux membres et ce conformément au décret n°2005-1260 du 04 octobre 2005,
Monsieur le Maire propose de renouveler les mandats de Mademoiselle SAUZEAU et Monsieur DEBREUCQ pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de procéder au vote à mains levées.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont désigné :

- Mademoiselle SAUZEAU Jeanne
- Monsieur DEBREUCQ Régis

pour siéger au Conseil d'administration de la Maison de Retraite « Madeleine Quémin ».

DELIBERATION N° 24.04.2014/051

Point n°4 : communauté de communes des terrasses et vallées de Maintenon : approbation de la modification des statuts

Vu la délibération n°D.2014.27.02.015 du 27 février 2014 du Conseil Communautaire portant modification statutaire de la Communauté de Communes des terrasses et vallées de Maintenon,
Considérant qu'il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de se prononcer sur cette modification des statuts,

Etant précisé qu'il est procédé à une modification statutaire afin :

- de remplacer la dénomination « Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Drouette » par « Syndicat Mixte des Trois rivières » après fusion et la dénomination « Syndicat Intercommunal du Bassin de la Basse Voise et de ses Affluents » par « Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents » après fusion,
- de clarifier les compétences reprises suite à la dissolution du syndicat de Changé,
- d'intégrer la compétence « contractualisation » du syndicat intercommunal du Pays Chartrain rétrocédée aux communes suite à la dissolution de ce dernier et transférée par lesdites communes à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ✚ approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon suivant la présentation faite dans la délibération du Conseil Communautaire jointe en annexe à la présente délibération

DELIBERATION N° 24.04.2014/052

Point n°5 : Fête de septembre, année 2014 : règlement intérieur "Vide Grenier", "Exposition-Artisanat-Gastronomie" et "automobile"

Vu l'organisation de la Fête de Septembre le Dimanche 14 septembre 2014,

Vu la réunion de la commission "Manifestations / Vie Associative" du 16 avril 2014 qui a été amenée à préparer le projet de règlement intérieur « Vide Grenier, exposition artisanale et gastronomique et automobile »,
Vu le règlement intérieur présenté,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- + approuvent le règlement intérieur « Vide Grenier, exposition artisanale, gastronomique et automobile »,
- + autorisent Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 24.04.2014/053

Point n°6 : Fête de Septembre, année 2014 : Règlement intérieur de l'exposition des Associations

Vu l'organisation le Dimanche 14 septembre 2014 d'une manifestation appelée "Fête de Septembre" par la Municipalité qui comprendra entre autres des animations, une fête foraine, une exposition – artisanat – gastronomie – Automobile, un vide grenier et une participation des Associations,
Vu la réunion de la Commission Manifestation – Vie Associative du 16 avril 2014,
Vu le règlement intérieur présenté,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- + approuvent le règlement intérieur de l'exposition des Associations
- + autorisent Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 24.04.2014/054

Point n°7 : Fête de septembre, année 2014 : Règlement intérieur de la Fête Foraine

Vu l'organisation le Dimanche 14 septembre 2014 d'une manifestation appelée "Fête de Septembre" par la Municipalité qui comprendra entre autres des animations, une fête foraine, une exposition – artisanat – gastronomie – Automobile, un vide grenier et une participation des Associations,
Vu la réunion de la Commission Manifestation – Vie Associative du 16 avril 2014
Vu le règlement intérieur présenté,

Le règlement est identique à l'année précédente

- + La Fête foraine se déroulera les 13 et 14 septembre.
- + La date d'arrivée des forains est fixée au lundi 08 septembre 2014 à 9 heures, et la date de départ est fixée au lundi 15 septembre 2014
- + Les emplacements des métiers forains et habitations sont fixés au parking Cipièrre
- + Le droit de place est fixé par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2012

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- + approuvent le règlement intérieur de la Fête Foraine
- + autorisent Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 24.04.2014/055

Point n°8: concours communal des maisons et appartements fleuris : approbation du règlement et des prix

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place depuis 2009 d'un concours sur le thème des maisons fleuries. Celui-ci est gratuit et ouvert à tous les habitants de la Commune de Maintenon à l'exception des membres du Conseil Municipal et des membres du jury,

Dans ce cadre, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu la réunion de la commission "manifestations" du 16 avril 2014,

- + approuvent l'organisation de ce concours pour l'année 2014,
- + approuvent le règlement correspondant qui définit les modalités du concours
- + disent que pour chacune des catégories des prix seront attribués :
 - 1^{er} prix d'une valeur de 30€
 - 2^{ème} prix d'une valeur de 25€
 - 3^{ème} prix d'une valeur de 20€(le concours comporte deux catégories : maisons et appartements)
- + disent que ces prix seront mandatés à l'article 6232 suivant la délibération n°29.09.08/105 (point n°14) du 29 septembre 2008
 - la date limite d'inscription est fixée au 05 juillet 2014.

Point n°9 : Troc'plantes de printemps : approbation du règlement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place de deux troc's plantes. Ceux-ci sont gratuits et ouverts à tous.

Le principe du troc'plantes est basé sur l'échange de végétaux, aucune vente ni achat ne sont autorisés entre les parties. Les échanges sont faits librement, sans monnayage d'argent.

Un règlement sera distribué à chaque personne inscrite. Le troc'plantes de printemps est prévu le 17 mai

Dans ce cadre, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu la réunion de la commission "manifestations" du 16 avril 2014,

- + approuvent l'organisation du troc' plantes de printemps le 17 mai 2014 de 10h00 à 12h dans la cour de la Mairie
- + approuvent le règlement correspondant

Point n°10 : arrêt du compte de gestion "commune" - année 2013

Vu la réunion de la Commission des Finances du 17 avril 2014,

Monsieur le Maire rappelle les fonctions du compte de gestion après clôture de l'exercice, en effet, le compte de gestion doit être soumis au Conseil Municipal et doit être arrêté en conformité aux résultats du Compte Administratif.

Après contrôle avec le résultat du Compte Administratif 2013 de la Ville de Maintenon **BUDGET COMMUNE**, le compte de gestion établi par le Receveur Municipal peut être arrêté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'arrêt du compte de gestion 2013 « BUDGET COMMUNE ».

Point n°11 : approbation compte administratif "commune" année 2013 et affectation des résultats

Sous la présidence de Monsieur JODEAU, 1^{er} adjoint :

Le Conseil Municipal,

Vu la commission "finances" du 17 avril 2014

Vu la présentation du compte administratif 2013 de la Ville de Maintenon :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Réalisations 2013

+	+	Recettes.....	4.182.118,58	
+	+	Dépenses.....	3.277.310,23	
Résultat de l'exercice.....				904.808,35

Report résultat de fonctionnement 2012..... 1.344.868,59

EXCEDENT FINAL DE CLOTURE 2.249.676,94

SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations 2013

+	+	Recettes.....	768.614,78	
+	+	Dépenses.....	1.786.419,88	
Résultat de l'exercice.....				- 1.017.805,10

Excédent du Compte Administratif 2013..... 8.841,23

DEFICIT FINAL..... 1.008.963,87

CREDITS REPORTEES D'INVESTISSEMENT (Restes à réaliser)

+	+	Recettes.....	1.455.799	
+	+	Dépenses.....	2.531.153	

Déficit restes à réaliser - 1.075.354

DEFICIT SECTION INVESTISSEMENT APRES CREDITS REPORTEES... 2.084.317,87

Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ par 20 voix POUR et 6 abstentions (Monsieur Ayadassen, Monsieur Thibaudière, Madame Carpier, Madame Soussan, Monsieur Goger, Madame Houdement par procuration à Madame Carpier)
- approuve le compte administratif BUDGET VILLE – exercice 2013**

Affectation des résultats – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2013

Vu la réunion de la commission des Finances du 17 avril 2014,
Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

Le Compte administratif de la Commune de Maintenon année 2013 présente un excédent de fonctionnement de 2.249.676,94€.

Conformément à l'instruction de la comptabilité M14, le Conseil Municipal décide :
par 21 voix POUR et 6 abstentions (Monsieur Ayadassen, Monsieur Thibaudière, Madame Carpier, Madame Soussan, Monsieur Goger, Madame Houdement par procuration à Madame Carpier) :

- ✚ d'affecter une partie de cet excédent à la section d'investissement soit 2.085.000€, compte 1068 du budget
- ✚ de reporter le solde de l'excédent soit 164.676,94€ en section de fonctionnement, article 002 du budget

DELIBERATION N° 24.04.2014/059

Point n°12 : Délibération pour bilan annuel des opérations immobilières – exercice 2013

Conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2013, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions ainsi que les locations réalisées pendant l'année sont les suivantes :

ACQUISITION :

- Délibération n° 27.06.2013/068 : acquisition de parcelle angle chemin de la Barrerie, rue du canal aux consorts LOZAHIC
 - Localisation : angle chemin de la Barrerie, rue du canal
 - Parcelle cadastrée section AY n° 77 – superficie : 90ca
 - Prix : 1 euros
 - Motif : incorporation dans le domaine public
- Délibération n° 17.12.2013/102 : acquisition de parcelle route d'Epernon à Monsieur REGIEN Maurice
 - Localisation : route d'Epernon
 - Parcelle cadastrée section ZD n°43 – superficie : 190 m²
 - Prix : 4 € le m²
 - Motif : aménagement rond-point RD 906

LOCATIONS :

- Délibération n° 29.04.2013/050 : Modification du Bail concernant les locaux de la Trésorerie
 - Localisation : 02 Place Aristide Briand
 - Loyer annuel : 12.442 € H.T soit 14.880,63 € TTC
 - Motif : suite à la remise à disposition du logement de fonction à la Mairie, le loyer correspond à la partie des locaux à usage exclusivement de bureaux. Le loyer est payable à terme échu en quatre versement égaux
- Délibération n° 17.12.2013/100 : Bail emphytéotique entre la Commune et la SA. Eure et Loir Habitat
 - Localisation : Quartier des Georgeries
 - Loyer : Euro symbolique sur une durée de 60 ans

- Motif : Emprise nécessaire à la réalisation de l'opération sera au maximum limitée à la clôture de la cour de l'école du Guéreau
- Délibération n° 17.12.2013/101 : Bail entre la Ville et Monsieur GNANDUILLET
 - Localisation : 02 Place Aristide Briand
 - Loyer : 600 € mensuel + 100 € de charges par mois
 - Motif : location du logement de fonction pour une période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2014

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :

- Délibération n° 12.02.2013/012 : Convention de mise à disposition de locaux passée entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir
 - Localisation : local communal dans le bâtiment 5 rue Jean D'Ayen les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois Salle Louis Roy à la Maison Tailleur – 27Bis rue Collin d'Harleville les 1^{er} 3^{ème} et 5^{ème} mardis du mois
 - Motif : Dans le cadre de leurs priorités « Actions sociales », les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir développent en proximité des offres de service visant l'accompagnement individuel des familles.
- Délibération n° 27.06.2013/063 : Convention de mise à disposition de locaux passée entre la Commune et le CUTL
 - Localisation : local situé 1 rue du Pont Rouge
 - Motif : Suite à la reprise d'activités proposées jusqu'à présent par le Cercle d'initiation aux langues, besoin de bénéficier d'un bureau supplémentaire
- Délibération n° 27.06.2013/064 : Convention de mise à disposition d'un terrain entre la Commune et l'Entente Sportive Maintenon Pierres Cyclisme
 - Localisation : terrain de l'ancien camping
 - Motif : mise à disposition à titre gracieux du terrain pour une utilisation et aménagement à but sportif
- Délibération n° 24.09.2013/080 : Convention de mise à disposition de locaux passée entre la Commune et le CCLER
 - Localisation : local bâtiment 5 rue Jean d'Ayen un samedi par mois de 14 heures à 16 heures à compter du 1^{er} octobre 2013 pour une durée de un an
 - Motif : aide aux familles au travers de leurs activités à développer des projets pour leur quartier et créer des liens sociaux

Le Conseil Municipal,

Vu la réunion de la Commission Finances du 17 avril 2014,

✚ prend note du bilan annuel ci-dessus énoncé et présenté par Monsieur le Maire

✚ dit que le bilan sera annexé au compte administratif

DELIBERATION N° 24.04.2014/060

Point n°13 : budget primitif 2014 "COMMUNE"

Vu la réunion de la commission des Finances du 16 avril 2014,

Vu la délibération n°24.04.2014/058 – point n°11 relative à l'approbation du Compte administratif « commune » exercice 2013 et à l'affectation des résultats 2013 pour une reprise anticipée des résultats au budget primitif,

Vu la présentation du budget primitif 2014 « COMMUNE »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le budget primitif Ville 2014, de la façon suivante :

Section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 4.489.014,94€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 6 abstentions (Monsieur Ayadassen, Monsieur Thibaudière, Madame Carpier, Madame Soussan, Monsieur Goger, Madame Houdement par procuration à Madame Carpier) :

✚ décide de voter la section de fonctionnement par chapitres

✚ approuve la section de fonctionnement du budget VILLE 2014

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 7.318.174,87€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 5 abstentions et 1 voix CONTRE

✚ décide de voter la section d'investissement par chapitres

✚ approuve la section d'investissement du budget VILLE 2014

Point n°14 : Taux d'imposition - année 2014

Vu les nouvelles bases d'imposition transmises par les Services Fiscaux dans le cadre de l'état 1259MI.
Vu le budget primitif 2014 de la commune établi le maintien des taux d'imposition 2013 pour l'année 2014.
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent les taux d'imposition 2014 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation15,29
- Taxe Foncière sur propriétés bâties.....29,38
- Taxe Foncière sur propriétés non bâties...31,73

Point n°15 : arrêt du compte de gestion "eau potable " année 2013

Vu la réunion de la Commission des Finances du 17 avril 2014
Monsieur le Maire rappelle les fonctions du compte de gestion après clôture de l'exercice, en effet, le compte de gestion doit être soumis au Conseil Municipal et doit être arrêté en conformité aux résultats du Compte Administratif.
Après contrôle avec le résultat du Compte Administratif 2013 de la Ville de Maintenon **BUDGET EAU POTABLE** le compte de gestion établi par le Receveur Municipal peut être arrêté.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :
approuvent l'arrêt du compte de gestion 2013 « BUDGET EAU POTABLE ».

Point n°16 : approbation Compte administratif "eau potable" année 2013 et affectation des résultats

Sous la présidence de Monsieur JODEAU, 1^{er} Adjoint,
Le Conseil Municipal,
Vu la commission municipale des « Finances » du 17 avril 2014,
Vu la présentation du compte administratif 2013 – BUDGET EAU POTABLE, année 2013 :

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation 2012.....		65.912,65 €
Réalisations 2013		
Recettes.....	95.849,24	
Dépenses.....	53.516,00	
Résultat de l'exercice.....		42.333,24
EXCEDENT FINAL DE CLOTURE.....		108.245,89€

SECTION D'INVESTISSEMENT

excédent d'investissement 2012.....		47.469,34€
Réalisations 2013		
Recettes.....	13.766,68	
Dépenses.....	50.731,27	
Résultat de l'exercice - déficit.....		- 36.964,59
EXCEDENT FINAL DE CLOTURE		10.504,75€

CREDITS REPORTES D'INVESTISSEMENT (Restes à réaliser)

✚ Dépenses..... 106.300€

DEFICIT SECTION INVESTISSEMENT APRES CREDITS REPORTES... 95.795,25€

Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✚ par 23 voix POUR et 3 abstentions (Monsieur Ayadassen, Madame Soussan, Monsieur Goger,)
approuve le compte administratif BUDGET EAU POTABLE – exercice 2013

Affectation des résultats – BUDGET EAU POTABLE – exercice 2013

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'instruction de la comptabilité M49, les résultats de l'exercice 2013 peuvent être repris par anticipation dans le budget primitif 2014 après affectation, les résultats du compte administratif 2013 de l'eau potable étant identiques au compte de gestion de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission municipale des « Finances » du 17 avril 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats budget EAU POTABLE de la façon suivante :

Excédent d'exploitation 2013 **108.245,89€**

- ✚ Affectation d'une partie de cet excédent à la section d'investissement soit 95.800€, compte 1068 du budget
- ✚ report du solde de l'excédent soit 12.445,89€ en section d'exploitation, article 002 du budget

DELIBERATION N° 24.04.2014/064

Point n°17 : Budget primitif 2014 - "EAU POTABLE"

Vu la commission des Finances du 17 avril 2014 qui a été amenée à étudier le projet de budget primitif 2014 de l'EAU POTABLE présenté par Monsieur le Maire à partir de l'instruction M49,
Vu la délibération n°24.04.2014/063 – point n°16 – du 24 avril 2014 relative à l'approbation du compte administratif 2013 de l'eau potable et de l'affectation des résultats 2013 pour une reprise anticipée des résultats au budget primitif 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le budget primitif de l'EAU POTABLE de la façon suivante :

→ **Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à 61.279,89€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'exploitation par chapitres
- approuve la section d'exploitation du budget « EAU POTABLE » 2014

→ **Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 138.685,86€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'investissement par chapitres
- approuve la section d'investissement du budget « EAU POTABLE » 2014

DELIBERATION N° 24.04.2014/065

Point n°18 : arrêt du compte de gestion "assainissement" - année 2013

Vu la réunion de la Commission des Finances du 17 avril 2014

Monsieur le Maire rappelle les fonctions du compte de gestion après clôture de l'exercice, en effet, le compte de gestion doit être soumis au Conseil Municipal et doit être arrêté en conformité aux résultats du Compte Administratif.

Après contrôle avec le résultat du Compte Administratif 2013 de la Ville de Maintenon **BUDGET ASSAINISSEMENT** le compte de gestion établi par le Receveur Municipal peut être arrêté.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ **approuvent** l'arrêt du compte de gestion 2013 « BUDGET ASSAINISSEMENT ».

Point n°19 : approbation du Compte Administratif « Assainissement – année 2013 et affectation des résultats

Sous la présidence de Monsieur JODEAU Daniel, 1^{er} Adjoint,
 Le Conseil Municipal
 Vu la réunion de la Commission des Finances du 17 avril 2014,
 Vu la présentation du compte administratif 2013 – BUDGET ASSAINISSEMENT,

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat d'exploitation 2012 excédent.....	254.929,01 €
<u>Réalisations 2013</u>	
+ Recettes.....	586.624,73€
+ Dépenses.....	283.416,37€
Résultat 2013 excédent	303.208,36€
RESULTAT FINAL DE CLOTURE	558.137,37€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent d'investissement 2012.....	773.407,70€
<u>Réalisations 2013</u>	
+ Recettes.....	3.109.510,48€
+ Dépenses.....	3.896.861,56€
Résultat 2013 déficit	- 787.351,08€
DEFICIT FINAL DE CLOTURE	13.943,38€

CREDITS REPORTEES D'INVESTISSEMENT (Restes à réaliser)

+ Dépenses.....	806.000€
+ Recettes	614.723€
Déficit restes à réaliser	191.277€

DEFICIT SECTION INVESTISSEMENT APRES CREDITS REPORTEES..... 205.220,38€

Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la section d'exploitation et la section d'investissement du compte administratif du BUDGET ASSAINISSEMENT – exercice 2013

AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'instruction de la comptabilité M49, les résultats de l'exercice 2013 peuvent être repris par anticipation dans le budget primitif 2014 après affectation.

Les résultats du compte administratif 2013 de l'assainissement sont identiques au compte de gestion de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal,

Vu la réunion de la commission des Finances du 17 avril 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget ASSAINISSEMENT – exercice 2013 de la façon suivante :

Excédent d'exploitation 2013	558.137,37€
+ Affectation d'une partie de cet excédent à la section d'investissement soit 422.811,77€ compte 1068 du budget	
+ Report du solde de l'excédent soit 135.325,60€ en section d'exploitation, article 002 du budget	

Point n°20 : budget primitif 2014 "ASSAINISSEMENT"

Vu la commission des Finances du 17 avril 2014 qui a été amenée à étudier le projet de budget primitif 2014 de ASSAINISSEMENT présenté par Monsieur le Maire à partir de l'instruction M49,
Vu la délibération n°24.04.2014/066 – point n°19 – du 24 avril 2014 relative à l'approbation du compte administratif 2013 de l'assainissement et de l'affectation des résultats 2013 pour une reprise anticipée des résultats au budget primitif 2014,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT de la façon suivante :

✚ **Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à 411.235,09€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'exploitation par chapitres
- approuve la section d'exploitation du budget « ASSAINISSEMENT » 2014

✚ **Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 2.429.982,58€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter la section d'investissement par chapitres
- approuve la section d'investissement budget « ASSAINISSEMENT » 2014

Point n°21 : Fixation des surtaxes eau et assainissement - année 2014

Vu la réunion de la Commission des Finances du 17 avril 2014.

Considérant que les projets des budgets primitifs 2014 de l'Assainissement et de l'Eau Potable ont été dressés en tenant compte du maintien des tarifs des surtaxes eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ approuve le maintien du tarif de la surtaxe communale de l'Eau Potable à hauteur de 0,25€
- ✚ approuve le maintien du tarif de la surtaxe communale "assainissement" à hauteur de 1,00€

Point n°22 : Subventions communales aux associations - année 2014

Vu la réunion de la commission des Finances du 17 avril 2014,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant les dossiers reçus de différentes associations remplissant toutes les conditions conformes aux critères d'attribution qui ont permis d'établir le projet de délibération ci-dessous.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2014 aux Associations de la façon suivante :

SUBVENTIONS COMMUNALES 2014

I – SOCIAL (rubrique 020)

C.C.A.S. -----	200.000
Secours catholique – Comité de Maintenon -----	950
Sous total section I-----	200.950

II – SPORTS (rubrique 411)

ESMP Union des Clubs – subvention de fonctionnement et déplacements -----	39.000
Club Football – emploi jeunes -----	3.600
Club cyclisme – cyclo-cross -----	1.400
Club cyclisme – critérium cycliste -----	1.500
Club cyclisme – organisation TRJV -----	800
Société des Pêcheurs à la ligne de Maintenon-Pierres -----	220
Association MARCHES -----	200
Natural Dance -----	900
Association les Roulettes Carrées -----	300
Association SARBACANNE -----	100
Sous total section II-----	48.020

III - CULTURE ET FETES (rubrique 33)

C.C.L.E.R -----	3.900
Amicale laïque Maintenon-----	500
Comité de Jumelage du Canton -----	400
Centre universitaire du temps libre -----	800
Association des Arts Plastiques -----	350
Les Amis des Dragons de Noailles -----	1.200
Les Amis des Dragons de Noailles – subvention exceptionnelle -----	700
Chorale « les voix soleil » -----	450
Chorale « les voix soleil » -subvention exceptionnelle -----	500
Les Amis du Château de Maintenon-----	4.700
Sous total section III -----	13.500

IV – SCOLAIRE (rubrique 212)

Coopérative de l'École Charles Péguy-----	855
Coopérative Ecole Charles Péguy - sorties en car -----	3.249
Coopérative Ecole Charles Péguy – subvention exceptionnelle voyage scolaire -----	1.000
Coopérative Ecole Charles Péguy – abonnement téléphone portable -----	24
Coopérative scolaire École Collin Harleville -----	435
Coopérative Ecole Collin d'Harleville - sorties en car -----	1.653
Coopérative Ecole Collin d'Harleville - sub. exceptionnelle Voyage scolaire -----	500
Coopérative Ecole Collin d'Harleville – sub. exceptionnelle initiation golf -----	300
Coopérative École Maternelle J. Prévert -----	312
Coopérative Ecole maternelle J. Prévert - sorties en car -----	1.456
Coopérative Ecole maternelle du Guéreau -----	162
Coopérative Ecole maternelle du Guéreau - sorties en car -----	756
Association AIPME-----	150
Sous total section IV -----	10.852

V – LOISIRS (rubrique 020)

C.E.D.S.N. Comité d'étude et de sauvegarde de la Nature -----	250
Ateliers créatifs de Pierres -----	180
L'Eure des jeux -----	1.000
Syndicat d'Initiative -----	1.000
Sous total section V -----	2.430

VII - PROTECTION CIVILE (rubrique 520)

Ecole du chat de Maintenon -----	700
Amicale des Sapeurs-Pompiers -----	1.000
Comité Départemental Prévention Routière -----	300
Sous total section VII -----	2.000

VIII – DEFENSE (rubrique 520)

F.N.A.C.A. Maintenon Pierres-----	500
Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre -----	250
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre-----	400
Sous total section VIII -----	1.150

IX– COMMERCE

UCIAL -----	400
Sous total section IX -----	400

TOTAL GENERAL ----- 279.302€

- ☞ imputation au compte 657362 - subvention CCAS = 200.000€
- ☞ imputation au compte 65748 - subventions associations = 79.302€

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations ci-dessus exposée.

Etant précisé, que les membres du Conseil Municipal également membres de bureau d'associations concernées par une attribution de subvention ne prennent pas part au vote concernant l'association dont ils sont membres :

- ✚ Pour les subventions à l'UNION DES CLUBS - ESMP : Madame HAYES, Madame AUBURTIN et Monsieur LAFORGE
- ✚ Pour l'UCIAL : Monsieur ACLOQUE
- ✚ Pour le CCLER et les Amis du Château : Madame BRESSON
- ✚ Pour les Ateliers Créatifs de Pierres : Madame MORISOT

DELIBERATION N° 24.04.2014/070

Point n°23 : Convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'Union des Clubs – Entente Sportive Maintenon-Pierres au titre de l'année 2014

Considérant la délibération 24.04.2014/069 – point n°22 du 24 avril 2014 relative aux attributions de subventions aux associations,

Considérant qu' en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux associations supérieur à 23 000 €.

Considérant le courrier de la Préfecture d'Eure et Loir du 02 mars 2006 qui, dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, rappelle que les communes doivent lorsque le montant de la subvention attribuée dépasse 23.000€ conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire,

Considérant que l'Union des Clubs – Entente Sportive Maintenon Pierres est concernée par ces dispositions,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu la réunion de la commission finances du 17 avril 2014,

- ✚ approuvent la convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'Union des Clubs – Entente Sportive Maintenon-Pierres concernant l'exercice 2014

Cette convention mentionne notamment : le montant de la subvention accordée, les modalités de versement, les obligations de l'association.

- ✚ autorisent Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant

EXTRAIT DELIBERATION N° 24.04.2014/071

Point n°24 : demande de remboursement partiel abonnement parking de la gare

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un usager du parking de la gare de Maintenon lui a transmis une demande de remboursement partiel de son droit trimestriel d'abonnement pour le 1^{er} trimestre 2014 acheté le 06 janvier 2014 pour un montant 50€

En effet, cette personne est en arrêt de travail suite à une opération depuis le 03/02/14, et n'a donc utilisé son abonnement qu'un mois.

Vu les différents documents fournis (arrêt de travail, courrier),

Vu la réunion des Commissions Finances du 17 avril 2014,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent le remboursement partiel du droit trimestriel d'abonnement pour le parking de la gare à hauteur de 33€ à cet usager.

La séance est levée à 0 heure

Le Maire

Signé

Michel BELLANGER